

Conseil d'école du 14 novembre 2019

Compte rendu

Présents :

Enseignantes : Agnès VERGNES, Marie-Hélène HERVELIN, Jessica LABONNE (directrice)

Monsieur le Maire : Mr MORONVAL

Madame l'adjointe au maire en charge des affaires scolaires : Muriel HARYMBAT

Mesdames les Représentantes des parents d'élèves :

Titulaires : Laëtitia MAERTENS, Audrey MACCIONI, Ludivine ESCANDELLE

Suppléantes : Elsa PROU, Edwige POUZET, Sophie GORDEAUX

Invitées :

ATSEM ou faisant fonction d'ATSEM : Nathalie SOURISSEAU, Nathalie JOURDAIN, Isabelle MOLLE

Employées communales sur le temps scolaire : Emilie SABOURIN, Séverine SAINT MARTIN

Excusée :

Madame l'Inspectrice de la circonscription Niort-Sud : Madame BARZOTTI

1) Bilan de la rentrée 2019 :

a) Les effectifs :

Actuellement, 63 enfants sont scolarisés à l'école maternelle : 16 petits, 27 moyens et 20 grands.

Les enfants sont répartis en 3 classes :

- Classe de 16 PS avec Jessica LABONNE et Nathalie JOURDAIN (remplacée par Emilie SABOURIN, le mercredi matin),
- Classe de 24 MS/GS (13 MS/11 GS) avec Agnès VERGNES et Nathalie SOURISSEAU
- Classe de 23 MS/GS (14 MS/9 GS) avec Marie-Hélène HERVELIN et Isabelle MOLLE (remplacée par Séverine SAINT MARTIN, le mercredi matin)

D'un point de vue général, la rentrée s'est déroulée dans de bonnes conditions pour les enfants, les ATSEM et les enseignantes même si le retard dans les travaux n'ont permis à une collègue de prendre possession de sa classe que le jour de la pré-rentrée. La directrice remercie les ATSEM ou faisant fonction d'ATSEM, Nathalie J., Nathalie S. et Isabelle pour leur efficacité dans le travail concernant le ménage (classe de Marie-Hélène HERVELIN très poussiéreuse en raison des travaux) et l'aménagement des salles de classes les jours de pré-rentrée.

La directrice remercie également Monsieur le Maire pour la mise à disposition du personnel communal les jours précédents la rentrée et les employés municipaux, notamment Victorien pour leur adaptabilité, leur réactivité et les travaux réalisés dans les classes de PS et MS/GS de Marie-Hélène HERVELIN.

Cette année, la fréquentation du restaurant scolaire est de 100 %.

b) Les prévisions d'effectifs :

Le recensement des enfants habitant la commune permet de prévoir les effectifs suivants pour la l'année prochaine :

Sections	Actuellement	Prévisions pour la Rentrée 2020	Prévisions pour la Rentrée 2021
PS	16	6	13
MS	27	16	6
GS	20	27	16
Total des effectifs	63	49	35
<i>Moyenne par classe (école à 3 classes)</i>	<i>21</i>	<i>Inférieure à 17</i>	

Les effectifs de l'école maternelle baissent énormément à la rentrée prochaine. Si les effectifs ne remontent pas, c'est-à-dire au moins 10 élèves de plus, il est à craindre une fermeture à la rentrée prochaine.

Dans ce cas-là, Madame VERGNES (dernière arrivée avant la directrice qui est « protégée » par son poste de Directrice) devra participer au mouvement des enseignants afin d'obtenir un poste dans une autre école. L'ensemble des membres du conseil d'école est inquiet sur le maintien des 3 classes.

Une Campagne de prévisions des effectifs pour l'année scolaire 2019/2020 est en cours. Période pendant laquelle il faut faire remonter les effectifs pour l'année prochaine pour préparer au mieux la carte scolaire. Il est possible de joindre à cette remontée un argumentaire concernant les prévisions d'effectifs (nouveaux lotissements ...). Monsieur le Maire nous informe qu'il y a actuellement 3 lotissements en cours de construction pour une totalité de 34 parcelles. Ces constructions pourraient faire augmenter les effectifs si des familles avec des enfants scolarisables en maternelle emménageaient dans celles-ci. La directrice fera remonter cette information en même temps que les prévisions d'effectifs.

La directrice et Monsieur le Maire s'engagent à suivre les variations des effectifs et les inscriptions pour l'année prochaine commenceront plus tôt cette année (dès le mois de janvier 2020) afin de prévoir au mieux la rentrée 2020.

Une possibilité de fusion entre l'école élémentaire et maternelle est abordée. Des renseignements complémentaires seront pris auprès de l'Inspection par Madame HARYMBAT et Monsieur le Maire (délai, points positifs et négatifs d'une fusion ...).

2) Le projet d'école :

a). Présentation des objectifs et des actions du projet d'école pour cette année :

ACTION 1 : Construire des apprentissages durables :

- Réaffirmer la place primordiale de l'enseignement du langage en grande section : *utilisation du protocole PEROZ en décrochage pour les GS*
- Renforcer le partage des pratiques pédagogiques et développer leur mutualisation : *construction de programmations communes*
- Privilégier la démarche de projet pour mieux comprendre, mieux apprendre : *chaque année, mettre en place un projet fédérateur*

ACTION 2 : Accompagner l'élève :

- Responsabiliser les élèves et valoriser leur engagement dans les instances, les projets portés par les écoles et les établissements : *mise en place de médiateurs sur les temps de récréation, mise en place de « services » dans les classes*
- Sensibiliser tous les acteurs éducatifs à l'égalité fille-garçon : *dans les classes, au quotidien*
- Nourrir le parcours linguistique des élèves : *éveil linguistique et culturel dans les classes, projet occasionnel (écoute de comptines, chansons, lectures d'albums dans d'autres langues)*

ACTION 3 : Ouvrir l'école :

- Mieux accueillir les familles lors des changements d'établissements pour éviter de créer des ruptures : *prendre le temps d'accueillir les parents (rdv avec l'enseignante et la directrice)*
- Réserver des temps d'échanges et d'informations institutionnelles : *réunion de rentrée, rencontre avec les enseignantes*
- Encourager la création de véritables espaces d'échanges de mise en synergie des acteurs pour rendre la politique éducative locale plus cohérente et favoriser l'émergence de nouvelles pratiques pédagogiques : *mise en place d'un projet fédérateur pour les élèves mais également pour les parents.*

Projet fédérateur sur l'année 2019/2020 :

De plus, l'équipe enseignante souhaite cette année mener un projet fédérateur pour les 3 classes autour du thème du corps avec plusieurs temps forts :

1. **Intervention des « Recycleurs de sons » :** Au cours de 6 interventions avec Tony et Emmanuel, les enfants vont construire un Spectacle-Bal à partir de l'univers des Recycleurs de Son : un vrai bal avec de vrais/faux instruments (instruments créés à partir de matériaux et matériels recyclés). Durant ces interventions les élèves vont participer à :
 - 1^{ère} séance (07/05/2020) : Immersion dans le projet par le spectacle des « Recycleurs de sons » suivi d'un moment dansé (spectacle dans la salle de NOISY). Le spectacle sera un premier plongeon artistique dans le monde

du recyclage, de la récupération d'objets du quotidien pour la fabrication d'instruments de musique ainsi qu'une introduction de la danse par une première initiation avec les enfants à l'issue du spectacle.

- 2^{ème}/3^{ème}/4^{ème} séances (15 et 29 mai 2020) : Les élèves participeront à : (dans les locaux de l'école)

 - 1 Atelier « je récupère, je transforme, je joue » dans l'environnement immédiat de l'école. *Les enfants commencent par explorer leur milieu naturel. Ils vont récolter une paille, une coquille d'escargot, un caillou plat, une coque de noix... pour les transformer, les manipuler...jouer. A partir de cet environnement naturel, les élèves se rapprocheront de leur milieu de vie quotidien : la maison, les objets de tous les jours, les emballages, la surconsommation, le gaspillage... un univers propice à l'imagination, au détournement et à la transformation.*
 - 2 Ateliers « du Chant à la Danse ». *A partir de la voix, des bruits de bouches, des claquements de mains et de pieds, les chants vont résonner. Les formes de danses s'installent, les pas se compliquent, dans l'émotion et l'action, le Bal pour enfants se prépare et s'anime durant l'intervention.*

- 5^{ème}/6^{ème} séances (05/06/2020) :

 - Répétition générale le vendredi matin (à la salle de la GRANGE, en extérieur ou à la salle de NOISY si le temps ne le permet pas)
 - Spectacle/Bal, le vendredi soir (à la salle de la GRANGE, en extérieur ou en intérieur selon le temps). *La piste de danse est installée sous la forme d'une piste de cirque : les enfants évoluent au centre, le public est installé autour. Les enfants sont chanteurs/danseurs, les musiciens Emmanuel et Tony mènent le bal avec leur univers décalé des Recycleurs de Son.*

Toutes les salles sont déjà réservées. La directrice remercie Monsieur le Maire pour les réservations.

- Visite à Coutières du jardin des 5 sens, le mardi 14 avril 2020, toute la journée pour les 3 classes. Les élèves participeront à des ateliers pour découvrir ou redécouvrir leur 5 sens.
- Exposition de fin d'année : une exposition dans les locaux de l'école maternelle clôturera l'année. Les travaux artistiques mais également scientifiques des élèves seront exposés (date à fixer).
- En classe, les élèves seront amenés à réaliser :
 - Des productions plastiques à partir d'œuvres d'artistes
 - un travail dans le domaine « Explorer le monde du vivant » : apprentissage du schéma corporel (parties du corps, quelques organes principaux, les 5 sens, le squelette, la respiration)
 - une sensibilisation sur l'hygiène alimentaire et corporelle sera effectuée. Madame ESCANDELL, maman élue au conseil d'école, nous informe que par le biais de son travail, une intervention d'un/une diététicienne peut être envisagée ainsi que des ateliers culinaires. L'équipe enseignante prend note de cette information.

b). Budget prévisionnel du projet fédérateur :

Projet sur le thème du CORPS			
Intervention des recycleurs de sons	1 650,00 €	Subvention MAIRIE	1650,00 €
Visite au CPIE de Coutières du jardin des 5 sens	1 504,34 €	Subvention APE	1504,34 €
Entrées (11 euros par enfants)	693,00 €		
Adhésion au CPIE	5,00 €		
Transport	808,34 €		
Fournitures pour l'exposition (50 euros par classe)	150,00 €	Compte coopérative scolaire (vente des photos)	450,00 €
Albums sur le thème du CORPS (50 euros par classe)	150,00 €		
Matériels pour les activités scientifiques en classe (50 euros par classe)	150,00 €		
Dépenses	3604 ,34 €	Recettes	3604 ,34 €

Une demande de subvention sera envoyée à l'APE concernant le financement de la visite au CPIE de Coutières à hauteur de 1504,34 euros.

3.) Comptes :

a). Compte Mairie (financement reçu pour l'année scolaire 2019/2020) :

Date	Compte mairie 2019-2020			
		Dépenses	Recettes	Solde
	Reliquat année 2018/2019		77,68 €	77,68 €
	Subvention mairie (75 euros par enfant X 65)		4 875,00 €	4 952,68 €
05/09/2019	Frimaudeau	40,75 €		4 911,93 €
05/09/2019	Frimaudeau	151,41 €		4 760,52 €
05/09/2019	Frimaudeau	588,22 €		4 172,30 €
25/09/2019	Frimaudeau	51,82 €		4 120,48 €
08/10/2019	Frimaudeau	17,89 €		4 102,59 €
22/10/2019	Frimaudeau	762,22 €		3 340,37 €
	Transport piscine (8 séances X 135 euros)		1 080,00 €	2 260,37 €
	Projet "Recycleurs de sons"		1 650,00 €	610,37 €
Solde				610,37 €

Le solde d'un montant de 610,37 euros sera affecté à l'achat de fournitures scolaires (peinture, encre ...) et à l'achat de jeux de construction (100 euros par classe soit 300 euros).

b). Comptes de la Coopérative scolaire : (pour l'année scolaire 2019/2020)

N°Pièces justificatives	Compte USEP Général			
		Dépenses	Recettes	Solde
	Reliquat année 2018/2019		821,06 €	821,06 €
	Subvention mairie		240,00 €	1 061,06 €
1	Acompte CPIE	209,40 €		851,66 €
2	Affiliation USEP	92,10 €		759,56 €
3	Chèque annulé			759,56 €
4	Abonnement WAKOU	67,00 €		692,56 €
5	Classe PS + Direction+Recettes + Mobilier	167,96 €		524,60 €
6	Alarme PPMS	10,50 €		514,10 €
7	Abonnement Ecole des Loisirs	108,00 €		406,10 €
8	Adhésion les Incorruptibles	28,00 €		378,10 €
9	Chèque annulé			378,10 €
	Dons des parents (chèque)		480,00 €	858,10 €
	Dons des parents (espèces)		22,00 €	880,10 €
10	Classe PS	9,30 €		870,80 €
11	Classe PS (fruits d'automne)	12,99 €		857,81 €
Solde				857,81 €

Le solde du compte USEP ECOLE MATERNELLE est de 857,81 euros

& Répartition des différentes recettes :

N° Pièces justificatives	Subvention mairie			
		Dépenses	Recettes	Solde
	Subvention mairie		240,00 €	240,00 €
2	Affiliation USEP	92,10 €		147,90 €
5	Direction	24,27 €		123,63 €
5	Mobilier	56,29 €		67,34 €
6	Alarme PPMS	10,50 €		56,84 €
	Solde			56,84 €

**La subvention de la mairie est affectée aux dépenses concernant la direction de l'école.
Au 14/11/2019, le solde est de 56,84 euros.**

N° Pièces justificatives	Dons coopérative / Parents			
		Dépenses	Recettes	Solde
	Dons (chèques)		480,00 €	
	Dons (en espèces)		22,00 €	502,00 €
4	Abonnement WAKOU	67,00 €		435,00 €
7	Abonnement Ecole des Loisirs	108,00 €		327,00 €
8	Les incorruptibles (adhésion)	28,00 €		299,00 €
	Solde			299,00 €

Les dons des parents à la coopérative scolaire sont affectés aux renouvellements des abonnements de l'école. Au 14/11/2019, le solde est de 299,00 euros. En conseil des maîtres, il a été décidé que ce solde servirait à enrichir la bibliothèque de l'école par l'achat de nouveaux albums. L'équipe enseignante remercie tous les parents pour leur investissement financier dans leurs dons à la coopérative scolaire. Un mot sera mis dans les cahiers la semaine prochaine afin de remercier tous les parents et les attestations de dons seront fournies également.

N° Pièces justificatives	Coopérative			
		Dépenses	Recettes	Solde
	Reliquat année 2018/2019		821,06 €	821,06 €
1	Acompte CPIE de Coutières	209,40 €		611,66 €
5	Matériel Classe PS	52,67 €		558,99 €
5	Recette PS	34,73 €		524,26 €
10	Matériel Classe PS	9,30 €		514,96 €
11	Classe PS (Fruits d'automne)	12,99 €		501,97 €
	Solde			501,97 €

**Le solde restant sur le compte est affecté aux dépenses courantes de l'école.
Au 14/11/2019, le solde est de 501,97 euros.**

c). Demandes d'autorisations : (pour l'année scolaire 2019/2020)

La directrice demande l'autorisation aux membres du Conseil d'école :

- de vendre du matériel de l'école (Machine CAMEO). Cet appareil est trop compliqué dans son utilisation au sein d'une école maternelle. Sa vente permettra l'achat de matériel plus utilisable à l'école.
- d'acheter des jeux d'occasion dans un souci d'économie et de recyclage (jeux de construction, Playmobil ...).

Les membres du Conseil d'École donne l'autorisation à la Directrice de vendre du matériel au profit de l'école afin d'acheter d'autres matériels et des jeux d'occasion. Les ventes et achats réalisés seront présentés lors du deuxième conseil d'école.

4) Règlement intérieur :

Les années passées, le livret d'accueil faisait office de règlement intérieur.

La directrice souhaite modifier cela et rédiger un règlement intérieur propre à l'école maternelle en prenant appui sur le règlement intérieur départemental type des Deux-Sèvres. La directrice informe les membres que le règlement est en cours d'écriture et qu'il sera transmis par mail pour vote.

Une modification sera apportée au règlement intérieur : la loi promulguée le 28/07/2019, ramène l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans. Le règlement prendra en compte cette nouvelle donnée.

Le règlement intérieur de l'école maternelle sera donc voté par retour de mail.

Le règlement sera ensuite mis en ligne sur le site de l'école. La directrice fera passer un mot dans le cahier des enfants afin que tous les parents puissent prendre connaissance de celui-ci.

5) Sécurité et Hygiène des locaux :

La directrice informe que tous les plans d'évacuation et de confinement ont été mis à jour et affichés dans les différents locaux.

a) Exercice d'évacuation incendie :

Un exercice d'évacuation a été réalisé 27/09/19 à 10h15. Cet exercice s'est déroulé dans le calme.

1 min 28 ont été nécessaires pour évacuer toute l'école et 1min 59 après appel.

Certaines portes et fenêtres n'ont pas été fermées. Un rappel aux enseignantes concernées a été effectué. Un autre exercice est prévu pour le mois de février, sans prévenir cette fois les enfants.

b) Exercice du PPMS :

Un exercice « Attentat-Intrusion » a été réalisé le 17/10/2019 à 10h30.

Cet exercice s'est déroulé dans le calme mais une classe (Classe de Mme HERVELIN) n'a pas entendu le signal car les cornes de supporter achetées ne sont pas assez performantes. D'autres cornes de supporter plus performantes seront achetées rapidement. Les enseignantes, le personnel et les enfants étaient prévenus. Un autre exercice de PPMS, confinement cette fois-ci, sera prévu dans l'année.

Concernant le PPMS, une mallette d'urgence est nécessaire. Cette mallette doit contenir une pharmacie (déjà présente à l'école), des couvertures de survie, une lampe dynamo, une radio à pile, de l'eau potable en bouteille et des aliments permettant de « tenir » en cas de confinement long. Des pâtes de fruits peuvent être envisagées car elles ont une date de péremption longue.

La directrice demande à Monsieur le Maire s'il serait possible d'envisager l'achat du matériel manquant. D'après les estimations de la Directrice, l'achat du matériel s'élèverait à 80,00 euros (15 euros pour une lampe dynamo, 20 euros pour une radio à pile, 15 euros pour 10 couvertures de survie, 15 euros pour 3 bidons de 5l d'eau potable, 15 euros pour 3 kg de pâtes de fruits). Monsieur le Maire et Madame HARYMBAT informent l'assemblée que cette subvention sera votée au prochain conseil municipal afin de permettre l'achat de ce matériel.

c) Points travaux :

- L'aire de jeux a été supprimée pour poursuivre les travaux. Une autre aire de jeux sera installée prochainement (dans le courant de l'année scolaire en cours) en concertation avec les enseignantes.

- Les travaux se poursuivent. D'une manière générale, hormis un seul après-midi où Madame HERVELIN a dû « délocaliser » sa classe dans la salle de motricité, les nuisances sonores sont supportables dans les classes mais un peu plus dérangeantes lors des temps de siestes. La directrice remercie, Madame SABOURIN et Madame JOURDAIN pour leur bienveillance et leur patience lors des temps de sieste.

- Une réunion avec Monsieur le Maire et le Maître d'œuvre concernant la planification des travaux pour l'année prochaine doit avoir lieu prochainement (date à définir en décembre 2019). Seront conviés tous les enseignants et les deux directrices. La directrice informe les membres du Conseil d'école qu'elle fera son possible pour envisager le plus sereinement possible la rentrée 2020.

d) Hygiène des locaux :

La directrice remercie les ATSEM, les personnels faisant fonction ainsi que le personnel en charge du ménage pour leur implication. Il est très plaisant d'arriver tous les jours dans des locaux très propres.

6) Informations et questions diverses :

- **Activités aquatiques :** Les GS participeront à partir du lundi 18 novembre 2019 et pour 8 séances, à des activités aquatiques à la piscine de MAUZE de 13h50 à 14h30 (départ 13h10, retour 15h20). L'équipe pédagogique remercie les parents qui vont s'investir dans ces activités (parents agréés, parents présents pour aider à l'habillage/déshabillage). Les 4 premières séances seront encadrées par Madame HERVELIN, les 4 dernières par Madame VERGNES. L'enseignante restant à l'école aura en charge toutes les MS sur ce créneau.

- **Photographies scolaires :** Le photographe scolaire sera présent à l'école le jeudi 21 novembre 2019.

- **Noël :** Comme tous les ans, l'APE offrira un spectacle de Noël aux enfants (le mercredi 18/12/19 à la salle de la Grange) et chaque enfant se verra offrir un livre de l'association « Lire et faire lire ». Le choix des livres sera réalisé prochainement par l'équipe enseignante. L'équipe pédagogique remercie les membres de l'APE pour leur investissement financier, matériel et humain. De plus, cette année encore, un marché de Noël ainsi qu'une vente de sapin (sapin préalablement commandé et à retirer) aura lieu le vendredi 6 décembre 2019.

- **Fêtes de fin d'année scolaire :**

Après concertation avec les équipes enseignantes, cette année la fête de d'école organisée par l'APE aura lieu le vendredi 26 juin 2020. Les modalités d'organisation restent à définir et seront données en temps utile aux parents et aux enseignants.

- **Intervention de Madame GORDEAUX :** Utilisation du WIFI dans les locaux de l'école maternelle

Avec l'accord de Monsieur le Maire, Madame GORDEAUX est venue mesurer l'exposition aux ondes électromagnétiques (haute fréquence, WIFI) auxquelles sont exposés les enfants durant une journée d'école. Les résultats sont assez alarmants car le WIFI, mis en continu dans l'école, émet en permanence une très grande quantité de hautes fréquences. Cette « pollution invisible » peut avoir des effets néfastes sur la santé des plus jeunes (3/6 ans). Des premières solutions ont été envisagées et sont déjà mises en place pour réduire significativement le temps d'exposition des enfants :

- Un filet d'argent a été installé sur la box principale afin de réduire les ondes électromagnétiques qui rayonnent autour de celle-ci,
 - Les enfants dormants dans le dortoir le long du mur adossé à la box ont été déplacés,
 - Les répéteurs WIFI installés dans les classes sont en permanence débranchés. Ils ne seront remis sous tension que si nécessaire lors des activités pédagogiques.
- ⇒ Ainsi, avec ces quelques solutions trouvées et mises en place, les enfants sont moins exposés aux ondes sur le temps scolaire.
- ⇒ Une autre solution, à soumettre au maître d'œuvre lors de la rénovation de l'école maternelle, serait de « brancher » tous les outils informatiques en filaire afin de réduire presque totalement l'exposition des enfants aux ondes.

Monsieur le Maire, sensible à ce problème, évoquera ce sujet avec le maître d'œuvre lors de prochaines réunions.

- **Intervention de Madame POUZET :** Information concernant des circuits-courts possibles pour les commandes de fruits et légumes pour la cantine.

Madame POUZET nous informe qu'il pourrait être envisagé de « passer » par des producteurs locaux (circuits-courts) pour l'approvisionnement en fruits et légumes de la cantine :

- ⇒ « Le potager mignon », producteur local à MAUZE SUR LE MIGNON,
- ⇒ La plateforme « Résalis », qui permet de mettre en relation directe les agriculteurs locaux et les cantines.

Monsieur le Maire et Madame HARYMBAT sont intéressés. Des renseignements complémentaires seront pris auprès des sociétés citées et le sujet sera évoqué lors des prochains conseils municipaux.

- **Demandes de parents :** *Pourquoi les horaires de fin de temps d'activités périscolaires sont différents entre la maternelle (16h30) et l'élémentaire (16h45), ce qui n'est pas très pratique ?*

Après discussion entre la communauté éducative (directrice école maternelle, ATSEM, animateur, directeur CLSH, municipalité), il n'a été décidé d'allonger le temps périscolaire d'un quart d'heure que pour les enfants de l'école élémentaire qui bénéficient d'intervenants extérieurs. Il ne semblait pas opportun d'allonger le temps de collectivité pour les enfants de l'école maternelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la directrice lève le premier conseil d'école à 20h30.

Le deuxième conseil d'école est fixé au Jeudi 13 février 2020 à 18h à l'école maternelle.

La directrice, Jessica LABONNE